



Quel plaisir

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 18 janvier 2008

Quel plaisir de mon bar tout en fumant une bonne cigarette de vous envoyer ce mail. Ici tout le monde fume mais par souci de préserver les non fumeurs nous ne les acceptons pas dans mon établissement. Je pense faire dans mon bar une pièce privée réservée à mes amis les fumeurs. La loi ne me l'interdit pas ?

Réponse :

Il n'est pas nécessaire de privatiser une pièce (qui l'est déjà !) pour pouvoir y accueillir des fumeurs : Il suffit qu'elle respecte les normes contenues dans le décret.

Inutile de vous dire que la situation que vous décrivez est parfaitement illégale et que votre désir de provocation ne nous a pas échappé. Sachez cependant que c'est ce type d'attitude qui a incité le gouvernement à durcir les conditions d'application d'une loi de santé publique destinée à sauver des milliers de vies humaines.